

Réponse à l'interpellation de M. Cédric Fracheboud du 22 mai 2011 « Quel avenir pour les locaux de Rataboum »

Preamble

La halte-garderie « Rataboum » est née au début des années 1980 par la volonté de familles du nouveau quartier des Boveresses d'organiser une « auto-garderie » gérée par les parents. Dès 1984, la direction des écoles concédait gratuitement une classe enfantine de Praz-Séchaud pour l'exploitation de ce lieu d'accueil.

L'« Association pour la petite enfance des Boveresses » se créait en mars 1985. Elle se fixait comme buts entre autres, d'assurer la gestion de la halte-garderie « Rataboum » et de participer à la mise en place de la future garderie de quartier qui a vu le jour en 1987 (CVE de la Grangette).

Les besoins scolaires liés au développement rapide du quartier ont obligé la direction des écoles à envisager le déplacement de la halte-garderie. Une demande de permis de construire pour la création d'un pavillon provisoire a été déposée en 1989.

La Municipalité octroyait un permis de construire le 17 novembre 1989 pour 3 conteneurs installés quelques années auparavant au collège de Mon-Repos. Le 7 mai 1990, le service de protection de la jeunesse délivrait une autorisation pour un nombre maximal de 18 enfants de 2½ à 6 ans. Cette autorisation a été régulièrement renouvelée.

Situation actuelle

La halte-garderie occupe trois conteneurs de chantiers individuels disposés l'un à côté de l'autre et d'un plus petit module destiné à accueillir les sanitaires. La suppression de cloisons a permis de constituer un espace de vie conséquent. Malgré des travaux d'entretien courant, le bâtiment s'est fortement détérioré. En janvier 2009, le service du logement et des gérances sur demande du service d'accueil de jour de l'enfance établissait une évaluation du bâtiment. Cet audit concluait que ce bâtiment souffrait de détériorations importantes liées à l'âge. En effet, ce type de construction n'est pas fait pour durer dans le temps : son exploitation représente un gouffre énergétique et ne correspond plus aux exigences actuelles de confort et d'isolation thermique.

Situation réglementaire

La parcelle 7073 appartient à la commune de Lausanne. Son affectation est définie par le plan de quartier N° 484 approuvé par le Conseil d'Etat le 26 août 1966. Ce plan ne prévoit aucune autre construction que le bâtiment de 5 niveaux déjà réalisé. Les autres bâtiments existants sont voués à démolition et sont situés dans une zone réservée à la pratique des sports.

Le service du logement et des gérances a analysé la possibilité de rénover le bâtiment existant formé par les 3 conteneurs. Cette variante beaucoup trop onéreuse n'a pas été retenue.

Forte de ces informations, la Municipalité répond aux questions de l'interpellateur comme suit :

Question No 1 :

Est-ce qu'il existe un projet dédié à Rataboum ?

Réponse :

La Municipalité soutient l'existence d'un lieu d'accueil à temps d'ouverture restreint dans le quartier. Elle va entamer un processus de révision du plan de quartier N° 484 permettant d'installer ou de construire des structures adéquates et utiles aux habitants du quartier des Boveresses. Cette opération devrait durer approximativement 24 mois.

Question No 2 :

Est-ce que la Municipalité a envisagé l'achat de nouveaux portacabines ?

Réponse :

La Municipalité n'envisage pas d'acheter de nouveaux « Portakabin » et de les implanter sur le site. Cette variante n'est pas conforme aux règles usuelles et représente une solution à court terme. Celle proposée par la Municipalité, bien que plus longue, est plus à même de garantir la pérennité de ce lieu d'accueil de la petite enfance et d'en assurer une gestion avec des critères énergétiques modernes.

Lausanne, le 31 août 2011